Implantation de Wisterzée
Chaussée de Bruxelles, 35A
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.26.64

Implantation du Neufbois
Rue du Neufbois, 11
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.64.11

École communale de Wisterzée

Carnet de bord

3Mat

Direction. : Mme Bernardine Seidel
ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Secrétariat : Mme Katel Verhelst
ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be

www.ecoledewisterzee.be
Facebook/Wisterzée

Horaire des cours

	Lundi, mardi, Jeudi et vendredi	Mercredi
Implantation de Wisterzée Implantation du Neufbois	De 8h30 à 12h05 et de 13h35 à 15h15	De 8h30 à 12h05

Procédure entrées et sorties d'école

A Wisterzée :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.
De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Un enseignant est présent au dépose-minute de l'entrée des Bleuets et à la barrière du côté de la chaussée de Bruxelles.
Les cours commencent à 8h30.

A la fin des cours, les enfants sortent en rang (sortie Bleuet ou chaussée de Bruxelles) et les parents attendent à la grille. Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Au Neufbois :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.
De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école et ceux-ci se rendent directement dans la cour où sont présents les enseignants.

A la fin des cours, les parents attendent leur enfant à la grille.
Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Afin de ne pas perturber la bonne concentration des enfants durant les heures de cours, aucun parent ne se rendra en classe. Merci donc de vous adresser auprès du Secrétariat ou de la Direction.

ECOLE COMMUNALE de WISTERZÉE
COURT-SAINT-ETIENNE

Court-Saint-Etienne, le 25 août 2025

Chers Parents,

Chers Enfants,

Après ces quelques beaux jours d'été, le moment est venu de reprendre le chemin de l'école.

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre(vos) enfant(s) pour cette nouvelle année scolaire et vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez ! Avec votre collaboration, nous nous efforcerons de rendre cette année scolaire aussi fructueuse que possible.

En 2025-2026, notre école met à l'honneur **LES CONTES ET LEGENDES.**

Chaque année, un carnet de bord nominatif est remis à chaque enfant.

Il reprend toutes les informations nécessaires pour une bonne organisation. Si certaines de vos questions restent néanmoins sans réponse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

En complément à ce carnet, vous trouverez également une série d'annexes à compléter pour **le lundi 1er septembre 2025.**

Des réunions de rencontres « parents-enseignants » sont organisées en début d'année. Celles-ci ont pour but de vous informer du fonctionnement de la classe et des pratiques quotidiennes. C'est une belle occasion de rencontrer les enseignants de votre/vos enfant(s) et de poser vos questions.

Ces séances d'informations se dérouleront en classe.

3ème maternelles : mardi 2 septembre à 18h

1ère primaires : jeudi 28 août à 18h

2ème primaires : jeudi 28 août à 18h

3ème primaires : lundi 8 septembre à 18h

4ème primaires : mardi 9 septembre à 18h

5ème primaires : mardi 16 septembre à 18h

6ème primaires : mardi 16 septembre à 18h

Aussi, j'attire votre attention sur votre bonne lecture de notre règlement d'ordre intérieur ainsi que notre projet d'établissement. Vous trouverez ces documents sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be.

Enfin, l'équipe éducative et moi-même prônons la communication. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition divers moyens afin de faciliter nos échanges : le journal de classe, les adresses mails ainsi que notre ligne téléphonique.

Le journal de classe reste un outil précieux de communication entre l'enseignant et vous, parents.

Merci de le vérifier quotidiennement.

En complément au journal de classe, vous pouvez contacter l'instituteur de votre enfant directement par email ; les adresses sont disponibles sur notre site internet :
www.ecoledewisterzee.be/equipe-educative/

Cependant, quelques précisions sont à apporter :

- Les enseignants assurent une réponse endéans les 7 jours maximum.
- Ce canal de communication est mis en place dans le cadre d'un échange d'ordre pédagogique ou personnel concernant votre enfant. Les enseignants sont présents en classe pour les élèves en journée et ne seront en aucun cas disposés à gérer une urgence par mail.
- Les enseignants ne seront pas joignables durant les congés scolaires ni les week-end.
- Les demandes d'informations pratiques comme les excursions, les activités et animations, les repas, les garderies, les absences sont toujours à adresser au secrétariat à l'adresse ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be
- La direction reste également disponible à l'adresse ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Pour toute entrevue avec la Direction, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable par mail à l'adresse

ecoledewisterzee.dir@court-saint-etienne.be

ecoledewisterzee.sec@court-saint-etienne.be

Je vous remercie de la confiance témoignée envers notre enseignement communal-immersion néerlandaise et vous souhaite d'ores et déjà une excellente année scolaire à l'école de Wisterzée-Neufbois !

Bernardine Seidel, Directrice

Mise en place du tronc commun

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'Excellence, la réforme du tronc commun entend offrir aux équipes pédagogiques et à tous les élèves les moyens et les conditions pour améliorer encore notre enseignement, afin de tendre vers une meilleure maîtrise des apprentissages par tous les élèves et davantage d'équité.
Dans ce sens, de nouveaux référentiels de compétences sont d'application dans les classes de maternelles, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième primaires.
Ils sont intégrés aux classes de 6ème primaire en 2025-2026.
Par la suite, également intégrés en secondaire.
L'implémentation du tronc commun engendre différentes modifications dans l'enseignement primaire:

- **L'éveil aux langues**

Chaque classe de maternelle, première et deuxième primaires bénéficient d'une période hebdomadaire de 50 minutes d'éveil aux langues (dans notre cas, une autre langue que le néerlandais). Cet éveil aux langues sera dispensé par le titulaire. Les activités d'éveil aux langues consistent à découvrir, explorer et comparer une variété de langues, de divers statuts (langue de l'école, langue du voisin, langues européennes, langue des migrants, langues régionales…).
Ainsi, parallèlement à sa dimension linguistique et à son attention particulière au sonore, au chant et au rythme, l'éveil aux langues permet de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte.

Les périodes d'accompagnement personnalisé

Quatre périodes obligatoires d'accompagnement personnalisé sont comprises dans la grille horaire des élèves de P1-P2, deux périodes en P3-P4 et une période en P5. Durant ces périodes, l'enseignement est partagé par le titulaire et un intervenant supplémentaire (un enseignant) au sein de la classe. Cet accompagnement permettra des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Il augmente les interactions avec les élèves et contribue à mettre en place un accompagnement plus intense et une observation plus fine des besoins des élèves.

Nouveauté 2025 : les élèves de 6ème primaire bénéficieront d'une période supplémentaire d'éducation physique et à la santé, à savoir trois périodes au total.

Le dossier d'accompagnement de l'élève

Cette année, le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) entre également en application en 6ème primaire, un nouvel outil de soutien pour les élèves connaissant des difficultés d'apprentissage. Celui-ci fonctionnera à l'image d'un passeport scolaire numérique qui accompagnera l'élève durant tout son parcours même s'il change d'établissement ou de réseau d'enseignement.
Un document informatif sur le DAccE est disponible sur www.ecoledewisterzee.be/dacce.

Obligation scolaire

Pour la rentrée scolaire 2025-2026 (circulaire n°8183 du 06/07/2021), l'obligation scolaire est appliquée à tous les élèves qui atteindront l'âge de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2025.**

Elle concerne néanmoins tous les élèves inscrits à partir de la 3ème maternelle.

1) Les absences

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les responsables légaux des élèves de 3ème maternelle doivent, à l'instar des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire, justifier les absences de leur enfant. Les directions doivent également appliquer, pour les élèves de 3ème maternelle, les mêmes procédures en termes de signalement des absences injustifiées que celles qui sont d'application dans l'enseignement primaire.

Les absences légalement justifiées
(document à compléter en annexe et disponible sur notre site internet)

Pour les **élèves de 3ème maternelle et dans l'enseignement primaire**, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour)
- la participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entrainement à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entrainements et de compétitions. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au directeur ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.

En cas de non remise des documents dans les temps, l'absence de votre enfant sera considérée comme injustifiée.

Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le directeur (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme injustifiées.

Les vacances pendant la période scolaire ne sont pas considérées comme des absences justifiées.

Lorsque l'élève compte **9 demi-jours** d'absence injustifiée, le directeur effectue impérativement un signalement auprès du Service du Droit à l'instruction, **au plus tard le cinquième jour ouvrable scolaire qui suit.**

Vous trouverez un exemplaire du justificatif d'absence dans les annexes de ce dossier. Il est également disponible sur le site de l'école. www.ecoledewisterzee.be/documents-divers

ECOLE COMMUNALE de WISTERZÉE
COURT-SAINT-ETIENNE

Sécurité

Aux heures d'entrées et de sorties des classes, les abords d'écoles sont souvent confrontés à des embouteillages et à de nombreuses manœuvres. Des accidents impliquant des adultes et des enfants ont parfois été évités d'extrême justesse d'où ce rappel :

Le stationnement est interdit sur les passages pour piétons et sur les trottoirs.

A Wisterzée :

Chaussée de Bruxelles

Chaussée fortement fréquentée, le respect des limitations de vitesse (30 km/h aux abords de notre école) est malheureusement peu respecté. Nous insistons donc sur votre vigilance lors des entrées et sorties d'école.

Si vous êtes **Bleuets**

Au niveau de l'entrée des « Bleuets », un dépose-minute a été aménagé. Il permet donc de déposer vos enfants et par conséquent, de sécuriser l'ensemble des usagers et éviter les problèmes de mobilité.

Une zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte ou longue durée. Afin que cette zone soit la plus efficace possible, il est donc primordial que chacun d'entre vous s'arrête pendant **le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer son enfant.**

Si vous désirez accompagner ou aller rechercher vos enfants à l'entrée de l'école, je vous invite donc à vous stationner aux emplacements de parking prévus « Avenue des Bleuets ».

Je vous remercie donc d'être particulièrement vigilants lorsque vous déposez et venez récupérer votre enfant ainsi que dans vos manœuvres effectuées au sein du « kiss and ride ».

Au Neufbois :

Le parking à l'avant du bâtiment est exclusivement réservé à l'équipe éducative. De même, le parking de la maison maternelle est un parking privé.
Les rues aux alentours offrent des possibilités de stationnement sans risque.

Nous vous remercions de bien vouloir être particulièrement vigilants en évitant les comportements gênants qui peuvent créer des situations de danger.

Pour la sécurité des élèves, veuillez noter qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul sans un avis écrit (mail, mot au journal de classe). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

conducteur, merci de respecter le code de la route (limitations de vitesse, stationnement aux endroits autorisés, laisser la priorité aux piétons sur le passage…).
Si vous êtes piéton, veillez à accompagner votre enfant pour traverser.

Impact de l'obligation scolaire dès la troisième maternelle

Cours philosophiques (sans obligation en 3ème maternelle)

Les parents d'un élève de 3e maternelle qui souhaitent que leur enfant suive l'enseignement soit de la religion (catholique ou orthodoxe ou protestante ou islamique ou israélite) ou soit celui de la morale non confessionnelle (mais pas le cours de philosophie et de citoyenneté) doivent adresser une demande écrite (par e-mail) à la direction de l'établissement dès que possible.

Les élèves de 3e maternelle devront suivre ce cours en présence des élèves de 1e primaire et seront donc sortis durant une période par semaine de leur groupe-classe.

Collations saines

Nous veillons à l'équilibre alimentaire de chacun des enfants. C'est pourquoi, tous les lundis, mercredis et vendredis, les enfants emporteront une collation saine (fruit, produit laitier, fruits ou biscuits secs,…). Nous vous invitons bien évidemment à faire de même pour les deux autres jours de la semaine.
Les sodas, chips,… ne sont pas autorisés.

Droit à l'image - Photos

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions légales en matière de droit à l'image, un nouveau document est transmis dans ce carnet de bord. Celui-ci sera valable pour toute la scolarité de votre enfant dans notre école.

Le jeudi 25 septembre, déjà, nous accueillerons le **photographe** à Wisterzée et au Neufbois. Si le temps le permet, les photos seront prises en extérieur.
Tous les élèves seront photographiés, la pochette sera soumise à votre examen, l'achat n'étant pas obligatoire.
Il est toujours possible, sur demande à l'avance, de faire des photos d'identité.

Frais scolaires

Année scolaire 2025-2026

Les classes de maternelle jusqu'en 3ème primaire bénéficient du nouveau système de la gratuité scolaire.
Un document informatif est disponible sur www.ecoledewisterzee.be/documents-divers

Frais obligatoires :

Activités et sorties d'un jour : Maximum 56,32€ par an en maternelle
Maximum 60€ par an en primaire

Classes de dépaysement :		
	P1 et P2 : Classe de ferme	Maximum 250 €
	P3 et P4 : Classe de sport	Maximum 250 €
	P5 et P6 : Classe de neige	Environ 655 €

Une épargne mensuelle est organisée.
Les classes de dépaysement sont organisées tous les deux ans pour chaque classe.
Pour cette année 2025-2026, les élèves de P1 et P2 partiront en classe de dépaysement début octobre.

Piscine de la P1 à la P4 : 6,30 €/ séance (17 séances)
Ce tarif comprend l'encadrement, le transport et l'infrastructure.

Une caution de 3,50€ est demandée pour le badge utilisé pour la comptabilisation des périodes de garderie. Ce montant est remboursé contre remise de celui-ci lorsque l'enfant quittera l'école.

Dépenses facultatives :

Garderies et études : 0,30 € le ¼ heure pour les habitants de Court-Saint-Etienne.
0,50 € le ¼ heure pour les non habitants de Court-Saint-Etienne.
0,38 € pour le 2ème enfant et 0,30 € à partir du 3ème enfant.
Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4.

Repas chauds (potage, plat et dessert) : 4,40 € en maternelle
5,00 € en primaire

Potage : 0,55€ par jour

Activités parascolaires : Voir document reprenant la liste des activités.

Abonnements divers : Averbode, Zwijsen, Jde, Bayard… selon choix personnels

Photos scolaires : selon choix personnels

Autres : (Fancy Fair, souper, ventes diverses (chocolats, bulbes,…), …) selon choix personnels

ECOLE COMMUNALE de WISTERZÉE
COURT-SAINT-ETIENNE

Congés scolaires 2025-2026

Rentrée scolaire :	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française :	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint) :	du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025
Jour de l'Armistice :	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval) :	du lundi 16 février 2026 au vendredi 27 février 2026
Lundi de Pâques :	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	du lundi 27 avril 2026 au vendredi 8 mai 2026
Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte :	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Journées de formation obligatoire pour les enseignants :

Trois journées de formation sont prévues durant l'année pour les enseignants. Les enfants seront en congé ces jours-là. Ces dates sont fixées au 15/01/2026, 16/01/2026 et 23/01/2026.

Etudes et garderies

Année scolaire 2025-2026

L'Administration communale de Court-Saint-Etienne demande une participation financière aux frais d'étude et de garderie, qui seront déductibles fiscalement.

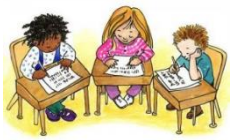

Les périodes payantes sont:

le matin	de 7h15 à 8h15
le soir	de 15h30 à 18h00
le mercredi	de 12h30 à 18h00

Les tarifs appliqués sont les suivants:

Habitant de Court-Saint-Etienne	Habitant hors Court-Saint-Etienne
0,30€/15 min	1er enfant : 0,50€/15 min 2ème enfant : 0,38€/15 min 3ème enfant : 0,30€/15 min

!!! Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4

L'encodage des présences

Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant en garderie, le badge sera scanné à l'aide d'un smartphone que les surveillants auront en leur possession. Sur la plateforme de facturation, vous pourrez y trouver les détails des périodes durant lesquelles votre enfant a fréquenté la garderie.
Si votre enfant participe à une activité parascolaire, la période de facturation est suspendue pour la durée de celle-ci. Si l'activité parascolaire est supprimée à cause par exemple de l'absence du moniteur, les frais de garderie sont dus.

L'organisation des études et garderies

Le matin, le soir et le mercredi après-midi, les enfants sont pris en charge par les surveillants. Les études surveillées sont organisées de la 1ère à la 6ème primaire par les surveillants également et se déroulent les lundis, mardis et jeudis **(pas d'étude les vendredis)**

à Wisterzée de 15h30 à 16h20.
au Neufbois de 15h45 à 16h35.

A Wisterzée, afin de garantir une certaine concentration et une ambiance de travail fructueuse, les enfants inscrits à cette étude ne pourront quitter la classe avant 16h20. Nous vous demandons donc de les récupérer uniquement au terme de celle-ci.
Pour une bonne organisation, nous vous demandons également de prévenir le titulaire de votre enfant, via le journal de classe, si celui-ci, exceptionnellement, ne participe pas à l'étude.
Au Neufbois, l'étude est obligatoire pour tous les enfants présents à la garderie.

Le mercredi, vu le nombre restreint d'enfants en garderie, ceux-ci sont rassemblés à l'école de Wisterzée. Un rang est organisé au départ du Neufbois et les enfants se trouveront sur l'implantation de Wisterzée à partir de 14h.

ECOLES COMMUNALES DE COURT-SAINT-ETIENNE

N°

Je soussigné
Nom : ……
Prénom : ……...

Personne responsable de l'élève
Nom : ……
Prénom : ……

Inscrit dans la classe de …….année …….
Vous prie d'excuser mon fils / ma fille
Pour l'absence du …/…/…… au …/…/……

MOTIF
(cocher ou compléter)

☐ maladie de l'enfant
à préciser .....
(à partir du 3ème jour certificat médical obligatoire)

☐ décès dans la famille (preuve à joindre)

☐ convocation par une autorité publique (attestation à joindre)

☐ problème de transport (à expliquer)

.....

.....

.....

autre motif à expliquer en détail ci-dessous (le motif : ***RAISON FAMILIALE*** ne peut être accepté)

.....

.....

.....

.....

.....

Date : …../…../……. Signature

Emplacement réservé au certificat médical ou à l'attestation

Cadre réservé à la Direction de l'Etablissement

Justification acceptée ☐

Justification refusée ☐ motivation du refus : _____

Signatures parentales concernant les différentes informations de rentrée 2025-2026

Je soussigné(e) .....

responsable légal de , classe :

déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

	DOCUMENTS présents dans ce carnet de bord
Documents disponibles sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be	Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) entré en vigueur au 1er septembre 2020
	Projet d'établissement entré en vigueur au 1er septembre 2019
	Organigramme
	Gratuité scolaire
	Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)
	Déclaration de Protection des données personnelles des élèves et parents ou responsables légaux (RGPD)
	Activités parascolaires proposées dans l'école
Documents présents dans ce carnet et à conserver à la maison	Horaire des cours et procédure entrées et sorties de l'école
	Mot d'introduction de la Direction
	Mise en place du tronc commun et dossier d'accompagnement des élèves (DAccE)
	Obligation scolaire
	Sécurité
	Impact de l'obligation scolaire dès la 3ème maternelle
	Natation
	Collations saines
	Droit à l'image et photos scolaires
	Frais scolaires
	Congés scolaires
	Etudes et garderies
	Document « Justificatif d'absence »

Documents à nous remettre pour le lundi 1er septembre	Ce document « Signatures parentales »
	Fiche récapitulative (à compléter et éventuellement corriger)
	Droit à l'image
	Retour à la maison

En signant, j'accepte le règlement d'ordre intérieur de l'école et j'adhère au projet d'établissement proposé par l'équipe éducative de l'établissement scolaire (disponibles sur le site www.ecoledewisterzee.be . ou sur demande en version papier) et marque mon accord pour tous les documents précités.

Date et Signature

Fiche récapitulative

Année scolaire 2025-2026

Identité de l'enfant Classe :

Nom et prénom :

Date de naissance : Groupe sanguin :

Adresse :

Autorité parentale :

Nom : Nom :

Lien de parenté : Lien de parenté :

Téléphone : Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) :..... Adresse (si différente de l'enfant) :.....

....

Parents séparés : OUI - NON depuis …… Mode de garde : ……

Frères et sœurs :

Prénom	Age	Prénom	Age
…….	…….	…….	…….
…….	…….	…….	…….

Adresses mail (sur lesquelles vous recevrez les informations de l'école) :

Autorisation de transmettre ces adresses à l'Association de Parents : Oui - Non

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom :……Lien de parenté :……Téléphone :……

Nom :……Lien de parenté :……Téléphone :……

Nom :……Lien de parenté :……Téléphone :……

Santé

Nom et n° de tél. du médecin traitant :……

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

……

……

Allergies : ……

L'enfant est-il vacciné contre le tétanos ? **Oui – Non**

L'enfant peut-il participer aux activités proposées (sport, excursions, jeux, natation…) ? **Oui – Non**

L'état de santé de l'enfant nécessite-t-il des soins ou une surveillance particulière ? **Oui – Non**

……

……

……

Nom-prénom :

Autres renseignements et données médicales que vous jugez importants de signaler :
(passé, quotidien, caractère, peurs, passions de l'enfant, problème de santé, épilepsie, asthme, diabète, problème de sommeil, port de lunettes ou appareil auditif, problèmes physiques ou psychiques, …)
……
……
……
……

Ses loisirs

Quelles sont ses activités extra-scolaires ……
……
Votre enfant aime-t-il lire ? ……

Sa scolarité

Votre enfant est-il : gaucher – droitier

Y a-t-il des personnes dans son entourage qui parlent le néerlandais ?
……
Y a-t-il quelqu'un pour l'aider dans ses devoirs en néerlandais ? souvent parfois jamais.
Est-il suivi par des professionnels en dehors de l'école ? : OUI - NON
Par quels praticiens (logopède, psychologues, psychomotricien, graphomotricien…) ?
……
Depuis quand ? ……
Pour quelle(s) raison (s) ? ……
……
……
……

Autres points à mentionner concernant la scolarité de votre enfant :
……
……
……
……
……

Numérique

Votre enfant peut-il avoir accès à un support numérique (ordinateur ou tablette) quelques minutes (max 30 minutes) par jour pour ses devoirs : Oui - Non

Si oui, de quel type de support s'agit-il ? Ordinateur fixe – Ordinateur portable – Tablette
Si non, serait-il envisageable que vous achetiez un de ces équipements ? Oui - Non

Je certifie que ces informations sont correctes.
A défaut, merci de corriger sur ce document (recto et verso).

Date : Signature(s) du/des parents

Formulaire de recueil des consentements relatifs au droit à l'image

Commune de Court-Saint-Étienne

La période concernée par ce formulaire[1] : durant toute la scolarité maternelle et primaire jusqu'aux 14 ans accomplis de l'enfant

Nom et prénom de l'enfant : ……..

Nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale : ……

Autorise la Commune de Court-Saint-Étienne à photographier la personne concernée :

- ☐ Oui.
- ☐ Non.

Autorise la Commune de Court-Saint-Étienne à traiter les images sur lesquelles la personne concernée apparait pour les finalités suivantes :

COMMUNICATION INTERNE A L'ETABLISSEMENT :

☐ Oui ☐ Non	Illustration dans des travaux scolaires (cahiers, classeurs, album souvenirs…)
☐ Oui ☐ Non	Diffusion de photos/vidéos dans un journal d'école, un avis, un projet d'école…
☐ Oui ☐ Non	Illustration dans un bulletin communal
☐ Oui ☐ Non	Affichage dans les locaux de l'école (panneaux, expositions, couloirs…)
☐ Oui ☐ Non	Utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) accessible uniquement aux familles
☐ Oui ☐ Non	Illustration sur un blog privé de l'école (ex : ClassDojo)
☐ Oui ☐ Non	Partage dans des groupes privés (ex : Whatsapp, Messenger…)
☐ Oui ☐ Non	Photo scolaire (photo individuelle et de classe)

COMMUNICATION EXTERNE A L'ETABLISSEMENT :

☐ Oui ☐ Non	Publication sur le site internet officiel de l'établissement
☐ Oui ☐ Non	Utilisation de la brochure de présentation de l'école
☐ Oui ☐ Non	Diffusion sur les réseaux sociaux officiels de l'établissement
☐ Oui ☐ Non	Transmission à la presse locale pour valoriser des activités pédagogiques

[1] Il y a lieu d'entendre ici que, sur la base de ce formulaire, il n'y aura plus de prises d'images ni de nouvelles utilisations des images précédemment prises une fois cette durée écoulée.

PROJETS PEDAGOGIQUES ET PARTENARIAT :

☐ Oui ☐ Non	Participation à des concours scolaires nécessitant l'envoi de photos/vidéos
☐ Oui ☐ Non	Diffusion dans le cadre d'expositions publiques liées à des projets de classe, d'école
☐ Oui ☐ Non	Utilisation pour des supports pédagogiques internes aux enseignants

Je suis conscient(e) et j'ai été informé des droits de la personne concernée, en particulier celui de pouvoir retirer le consentement à tout moment en adressant une demande par courrier :

- par mail à : ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be **ET** dpo.court-st-etienne@octogone-consulting.be

NB : le retrait du consentement ne s'applique pas rétroactivement aux publications déjà effectuées.

La Commune de Court-Saint-Étienne s'interdit en tout état de cause de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la réputation des personnes concernées.

En tout état de cause, la personne concernée ou ses ayants droits ne pourraient prétendre à aucune rémunération pour la prise et l'utilisation (dont l'exploitation) des images visées par le présent formulaire.

Fait à …… [lieu], le …… [date]

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :

……

Déclaration de confidentialité

1. L'identité et les coordonnées du responsable du traitement :
La Commune de Court-Saint-Étienne (numéro d'entreprise : 0206.491.422), située au n° 1 Rue des écoles, 1490 Court-Saint-Étienne, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

2. Les coordonnées du délégué à la protection des données :
La Commune de Court-Saint-Étienne a désigné comme délégué à la protection des données (DPO) la société Octogone Consulting SRL. Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD. Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse dpo.court-st-etienne@octogone-consulting.be ou par courrier à son attention à l'adresse mentionnée au point 1.

3. Les finalités du traitement :
La Commune de Court-Saint-Étienne traite vos données à caractère personnel concernées par le présent formulaire pour atteindre les finalités déterminées suivantes :
- Photographier une personne ;
- Utiliser cette image conformément aux finalités précisées dans le formulaire de consentement.

4. La base de licéité du traitement :
La base de licéité du traitement des données est le consentement (article 6, 1, a) du RGPD).

5. Les catégories de destinataires :
Les catégories de destinataires des données à caractère personnel sont :

- ☐ **Internes** (personnel, élèves)
- ☐ **Institutionnelles** (école, collectivités)
- ☐ **Externes autorisées** (familles, public via site/presse, blog, plateforme)
- ☐ **Sous-traitants/prestataires** (techniques, photographes)

6. La durée de conservation :
Les images sont conservées aussi longtemps que les consentements restent valables. Une fois que ceux-ci ne sont plus valables, les images ne sont plus conservées, sous réserve de l'application d'autres règlementations en vigueur. Les traitements réalisés avant le retrait de ces consentements restent licites. En tout état de cause, la durée maximale de conservation sera de deux ans.

7. Les droits des personnes concernées :
- En tant que personne directement concernée par le traitement des images, vous avez le droit de demander à la Commune de Court-Saint-Étienne l'accès aux images, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit à la portabilité des images.
- Vous disposez du droit de retirer votre consentement, ce qui entraine que les traitements fondés sur celui-ci doivent cesser. Cependant, les opérations réalisées avant le retrait sur cette base restent licites.
- Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou exercer vos droits, nous vous invitons à contacter la direction de l'école ou directement le DPO, dont les coordonnées sont reprises au point 2.

8. Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :
Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) via des formulaires disponibles sur le site internet de l'APD qu'il s'agit de renvoyer par courrier à l'adresse : Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles ou via leur site internet (https://autoriteprotectiondonnees.be).

9. L'exigence de fourniture des données
Le consentement étant libre, l'exigence de fourniture des données à caractère personnel n'a pas un caractère réglementaire ou contractuel et ne conditionne pas la conclusion d'un contrat. La non-fourniture de ces données à caractère personnel n'entraine aucune conséquence pour la personne concernée.

10. La prise de décision automatisée :
Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Retour à la maison

Année scolaire 2025-2026

Nom et prénom de l'enfant :

Personnes mandatées pour reprendre l'enfant (en dehors des parents) :
N'oubliez pas les parents des amis de votre enfant et les grands frères/grandes sœurs)

Nom Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

Carte de sortie :

Mon enfant peut quitter l'école seul : O Oui O Non
Si oui,

Le lundi	O Après les cours	O Autre : ……
Le mardi	O Après les cours	O Autre : ……
Le mercredi	O Après les cours	O Autre : ……
Le jeudi	O Après les cours	O Autre : ……
Le vendredi	O Après les cours	O Autre : ……

Une carte de sortie sera attachée au cartable de l'enfant.

En signant ce document, je décharge l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors du périmètre de l'école.

Pour les cas exceptionnels ou en cas de changement, un mail ou une autorisation écrite via le journal de classe est **obligatoire**. **Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.** Sans cette autorisation, l'enfant ne pourra pas quitter l'établissement.

Merci de votre compréhension.

Nom Prénom : ……
Date : ……
Signature : ……